LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LA SARRE

L'ARRIVÉE A CALAIS DES TROUPES ANGLAISES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Des « Poilus » rendant les honneurs aux « Tommies » à leur débarquement.

Le lieutenant-colonel Heywood présente le général Mussel au chef des deux bataillons.

« Je salue les troupes anglaises, au nom de l'armée française, dit le général Mussel, et je leur souhaite la plus fraternelle bienvenue sur le sol de France ».

Les deux chefs se serrent chaleureusement la main. Plus que jamais se multiplient les déclics des appareils photographiques.

M. Morin, sous-préfet, salue à son tour le colonel Priestmann, au nom du Gouvernement français et excuse M. le préfet.

M. le docteur Vinay excuse ensuite M. le maire de Calais et présente au chef du détachement les souhaits de bienvenue de la cité calaisienne.

Cordiale réception

Un commandement sec. Chacun se raidit au « garde à vous ». Le général français et le colonel anglais passent une revue rapide des troupes.

Au pas cadencé, le premier détachement anglais s'engage dans la ville et, suivi à quelques minutes des troupes françaises, se dirige entre deux haies de curieux vers la vieille Citadelle. Au même rythme s'effectue le départ du second détachement accompagné de deux musiques militaires. Sur le passage des « Tommies » était massé un public enthousiaste.

A la Citadelle, un repas copieux a été préparé pour les hôtes ds quelques heures. Il comporte : bœuf sauce Robert, pommes à l'anglaise, choux à la bourguignonne, café crème.

Pendant ce temps, les officiers se réunirent à l'Hôtel Terminus et se restaurèrent à leur tour. Les officiers du Royal Scott avec les attributs ornant leur coiffure ou leur col et représentant soit des petits éléphants, soit des têtes de cerf, firent sensation. Leur régiment s'est — soulignons ce détail — particulièrement distingué jadis dans des combats aux Indes.

Départ dans la nuit

L'embarquement dans les deux trains speciaux a eu lieu à 21 heures et à 21 h. 30, au Quai Fournier, brillamment éclairé, en présence des mêmes personnalités qu'à l'arrivée. Les trains comportaient des wagons de 1re classe pour les officiers, de 2e et 3e classes pour les hommes et les gradés subalternes. La manœuvre s'effectua de la façon la plus correcte et ne dura, d'ailleurs, que quelques minutes pour chaque convoi.

Aprés un dernier « shake-hand » cordial entre les officiers français et britanniques, les trains s'ébranlérent et disparurent dans l'obscurité, à destination du Bassin de la Sarre.

Des soldats hollandais et italiens sont arrivés hier à Sarrebruck où l'on attend aujourd'hui le gros des troupes internationales

Un premier échelon de 50 soldats hollandais et de matériel est arrivé hier matin à 3 h. 19 à Sarrebruck.

C'est aujourd'hui qu'arrivera le gros des forces internationales. On prévoit, en effet, l'arrivée des Suédois à 10 h. 30, des Anglais à 11 h. 40 et 12 h. 40, des Italiens à 14 h. 20 et des Hollandais à 20 h. 30.

D'autre part, les troupes anglaises qui viennent par la route sont attendues également aujourd'hui à Sarrebruck.

Un train spécial amenant le 2e bataillon, à l'effectif de 400 hommes, du 1er régiment de grenadiers italiens en garnison à Rome, est arrivé à la gare principale de Sarrebruck à 14 h. 22, heure sarroise.

POUR NOËL
un BILLET de la
LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
3e TIRAGE: 28 DECEMBRE
SERIES 16 à 20
9013

LE PROCÈS DE NANTES

LE MAGISTRAT MARTINIQUAIS A ÉTÉ ACQUITTÉ

Il en a été de même pour les deux autres inculpés, le procureur ayant abandonné l'accusation

Hier s'est tenue à Nantes la dernière audience de la Martinique.

M. Bretonneau, procureur de la République, se lève pour son réquisitoire. Il rappelle longuement les faits tels qu'ils ressortent des débats. Selon lui, de Lacoste n'a pas apporté une preuve assez forte pour qu'on ait la certitude que ses accusations contre M. Aubery sont fondées.

Tout ce que l'on sait après deux jours d'audience, ce qui est incontestable matériellement, c'est l'émission du chèque Aubéry à de Lacoste et du chèque de Lacoste à Plassiart. Or, le point délicat est l'interprétation de cette opération. Le chèque Aubéry à de Lacoste n'est-il pas tout simplement un paiement d'honoraires d'un patron à son employé ? Et le procureur souligne les invraisemblances de la thèse de M. de Lacoste.

Finalement, le procureur Bretonneau abandonne l'accusation, car il ne peut apporter la preuvs de la culpabilité des accusés.

Après quelques mots de Me Albert Salles, au nom de tous lss défenseurs, le jury se retire et revient peu après avec un verdict négatif. MM. de Lacoste, Plassiart et Aubéry sont acquittés.

A LA COMMISSION STAVISKY

L'AUDITION DES EXPERTS MÉDICAUX

Les professeurs Kuhn et Balthazard et le docteur Paul ont conclu formellement à l'impossibilité matérielle du suicide du conseiller Prince

La Commission d'enquête a entrepris, hier matin, l'audition des experts médicaux et toxicologues, sous la présidence du docteur Fié, à qui M. Guernut a cédé le fauteuil.

On entend d'abord le professeur Khun, de la Faculté de Dijon. Il a examiné partie des viscères du regretté conseiller Prince. Les déclarations du professeur Kuhn sont très nettes : l'intoxication est indiscutable et la nécrose constatée ne peut être un effet « post mortem ».

Le professeur Balthazard, de l'Académie de médecine, déclare que les traces de violence antérieures à la mort sont incompatibles avec l'hypothèse que la victime aurait inhalé elle-même le toxique. Il affirme que les ecchymoses bucales n'ont pas eté provoquées par le dentier de la victime.

« Par ailleurs, le professeur déclare qu'on ne connaît aucun exemple d'une victime qui se serait anesthésiée elle-même jusqu'à asphyxie.

Le docteur Paul, médecin légiste, est ensuite entendu. Il confirme les observations des précédents témoins.

Le docteur Paul n'a trouvé aucune discordance véritable entre les rapports et n'a pu qu'en tirer les conclusions qui figurent dans son dernier rapport, et qui sont en contradiction formelle avec l'hypothèse du suicide engageant tout son passé de médecin légiste, le témoin affirme que M. Prince a été écrasé vivant.

M. Binassy demandant si les ecchymoses de la langue ne peuvent avoir été produites par une intervention extérieure, le témoin répond que lorsqu'on met un masque à gaz à queiqu'un que l'on veut anesthésier, il cherche toujours à repousser le masque avec sa langue et c'est ainsi qu'il se blesse. Le témoin ne connait pas de cas d'auto-anesthésie; c'est que dès que l'anesthésie commence, le tampon tombe et l'anesthésie cesse brusquement.

Le docteur Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie de la Préfecture de police, est ensuite entendu. Il déclare qu'on ne peut tirer aucune conclusion de son rapport toxicologique et qu'il peut exister des produits dont on ne trouve pas la trace.

La séance est ensuite levée.

L'ATTENTAT DE MARSEILLE

LE COLONEL PERCEVITCH REMIS EN LIBERTÉ

Les autorités autrichiennes avaient refusé de l'extrader

Hier après-midi, une dépêche de Vienne annonçait que la demande d'extradition formulée par le gouvernement français contre le colonel Percevitch, soupçonné de complicité dans l'attentat de Marseille, avait été rejetée.

Les autorités autrichiennes compétentes, à l'appui de leur refus, invoquent le manque ds charges suffisantes contre Percevitch. De plus, ce dernier a présenté un alibi convaincant.

Uns dépêche ultérisurs annonçait hier que l'ex-lieutenant-colonel Percevitch, l'un des chefs de l'émigration croate en Autriche, a été remis en liberté.

ZINOVIEW ARRÊTÉ A MOSCOU

On mande de Londres que l'ex-leader soviétique Zinoview, figurerait parmi les individus qui ont été arrêtés à Moscou, à la suite du meurtre de M. Serge Kirov.

Les milieux officiels de Moscou se refusent à démentir ou à confirmer l'information relative à l'arrestation de Zinoview. Ils donnent à entendre que le gouvernement précisera dans un communiqué très prochain tous les faits concernant l'affaire Kirov.

LA CAMPAGNE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les personnalités écoutant le discours du docteur COMBEMALE.

Assistaient à cette courte cérémonie, MM. Dussausoy, chef de service à la Préfecture, représentant M. le Préfet du Nord, empêché ; Combemaèle, président de la Ligue du Nord contre la Tuberculose ; Marmier, directeur du Dispensaire Emile Roux ; Vanstenberghe, médecin-chef du dispensaire ; Vanlaton, directeur administratif de la Ligue du Nord contre la Tuberculose ; MM. les docteurs Debeyre, Dubois, Painblanc, Bernard, Dhour, Houcke, Barrois ; M. Cassel, secrétaire administratif de la Ligue du Nord contre la Tuberculose, etc...

La cérémonie fut courte.

M. DUSSAUSOY excusa d'abord M. le Préfet et dit combien M. A. Guillon a été heureux d'attribuer la garde de ce portrait au Dispensaire Emile Roux, de Lille

M. COMBEMALE cita les mérites du professeur Calmette, qui se consacra surtout à la recherche des méthodes préventives. Il décrivit ensuite le plan du Dispensaire Roux, montra la beauté de l'œuvre antituberculeuse poursuivie en ce dispensaire et remercia M. le Préfet du Nord de l'hommage rendu au professeur Calmette et au Dispensaire par le don de ce portrait.

« La salis où il est exposé, dit-il en terminant, portera désormais le nom de salle Calmetts ».

On procéda ensuite à la visite détaillée des diverses installations du Dispensaire Emile Roux : salles d'expériences, de préparation, de visites médicales et autres.

Centres d'infirmières

Enfin, on se rendit au « Foyer des Infirmières », rue d'Inkermann, que l'on visita. Cs foyer héberge cinquante-cinq infirmières qui y reçoivent une instruction théorique. Elles y prennent leurs repas. Une salle de réunion, uns bibliothèqus sont mises à leur disposition. Un autre centre d'infirmières du même genre, mais ds proportions plus modestes, est installé rue des Postes. C'est dire que ces institutions sont en pleine prospérité. Nombre de jeunes femmes y trouvent des emplois bien rémunérés et d'une incontestable utilité.

MORT DE Mme Vve REBOUX DIRECTRICE du « Journal de Roubaix »

Nous apprenons la mort, survenue à l'âge de 73 ans, de Mme Alfred REBOUX-HOTTIAUX, directrice du « Journal de Roubaix ».

La défunte qui était demeurée extrêmement active jusqu'à ces temps derniers, fut terrassée par une crise d'artérite, le 16 novembre, au moment où elle s'apprêtait à partir pour Paris. Malgré les soins éclairés dont elle fut entourée, son état ne cessa de s'aggraver et alors qu'on avait eu un moment l'espoir de la voir se rétablir le mal reprit le dessus et, jeudi, son état était désespéré.

Entrée dans le coma au début de la soirée, Mms Reboux s'éteignait vendredi matin à 4 h. 30.

⁂

C'est en 1906 que Mme Reboux prit la direction du « Journal de Roubaix, succédant à son mari, M. Alfred Reboux. Elle devait y montrer sans défaillance la mesure de ses qualités d'organisatrice et de chef.

Mme Vve REBOUX-HOTTIAUX

Pendant l'occupation, le matériel de son journal fut mis au pillage, pillage auquel assista Mme Reboux demeurée en région envahie. En 1916, elle réussit à passer en France libre. A Paris, en province, elle fit connaître les souffrances endurées par csux de nos concitoyens restés en pays envahis.

Au lendemain de la guerre, elle s'attacha à la lourde tâche du relèvement de son œuvre et, en août 1923, le Gouvernement lui décerna la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. A cette distinction vint s'ajouter, en 1927, le grade d'Officier de l'Ordre de Léopold II que lui attribua le Gouvernement belge.

A la famille de Mme Reboux, à nos confrères du « Journal de Roubaix », nous présentons nos vives et confraternelles condoléances.

⁂

Les funérailles de Mme Reboux seront célébrées mercredi matin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

LE COUT DE LA VIE DANS LE PAS-DE-CALAIS

L'indice de novembre a été fixé à 80.819 par la Commission départementale

La commission départementale d'études relatives au coût de la vie, chargée de l'établissement de l'indice semestriel de novembre 1934, a terminé ses travaux par une séance plénière faisant suite aux reunions de ses sous-commissions.

Au cours de cette séance, qui s'est tenue à la Préfecture, sous la présidence de M. Paul Théry, secrétaire général du Pas-de-Calais — la Commission a arrêté à 80.819 l'indice de novembre 1934, par rapport à la base 100 qui correspond aux prix moyens de 1930.

LE NOEL DES ENFANTS DES CHOMEURS

Le Comité départemental du « Noël aux Enfants des Chômeurs » s'est réuni à la Préfecture sous la présidence de M. Armand Guillon, préfet du Nord. Celui-ci a fait part au Comité des résultats obtenus à la suite des collectes et des souscriptions. En dehors des dons en nature déposés dans les Mairies, le Préfet a reçu l'offre de 10.000 coquilles et de 18.000 tablettes de chocolat qui ont été réparties entre les communes désignées par les donateurs. Il en a été de même pour différents produits. Les objets qui avaient été remis à la Préfecture ont été attribués à la Ville de Lille.

Le Préfet a rappelé également l'appel du Syndicat des Boulangers et du Syndicat des Pâtissiers qui ont demandé à leurs membres de se mettre en rapport avec les Municipalités pour la distribution de coquilles dans toutes les communes. Il a vivement remercié les deux syndicats pour le concours qu'ils ont bien voulu lui apporter.

En ce qui concerne les dons en argent centralisés par le Comité départemental et les Comités d'arrondissement, ils s'élevaient au moment de la réunion du Comité à la somme de 376. 590 fr. 80, et sont destinés à être répartis en subventions aux communes pour aider celles-ci à compléter les initiatives déjà prises de façon à assurer le cadeau de Noël à tous les enfants ds chômeurs sans aucune distinction.

Le Comité a décidé de procéder à la répartition en tenant compte : 1° du nombre des chômeurs secourus ; 2° de l'effort fait par chaque arrondissement et chaque commune.

La répartition entre les arrondissements a donné les chiffres suivants : Arrondissements de *Lille*, 185.818 fr. 65 ; d'*Avesnes*, 43.250 fr. ; de *Cambrai*, 33.385 fr. ; de *Douai*, 19.639 fr. ; *Dunkerque*, 43.000 francs ; *Valenciennes*, 51.498 fr. 15.

Ces sommes représentent une moyenne de 6 francs par enfant au-dessous de 13 ans et sont destinés à compléter, le cas échéant, les dons en nature et les efforts locaux pour donner des friandises et des jouets.

Il appartient aux Comités d'arrondissement de faire ensuite la répartition entre les communes, compte tenu des éléments cités plus haut. Le Comité départemental a procédé à cette répartition pour les communes de l'arrondissement de Lille. Notification en sera faite immédiatement aux Maires chargés avec les Comités locaux d'assurer les distributions individuelles.

Le Comité départemental a désigné une délégation chargée de vérifier les opérations de comptabilité quand celles-ci seront terminées.

Avant de se séparer, le Comité a tenu à associer ses remerciements à ceux du Préfet pour toutes les personnes généreuses qui ont bien voulu assurer le succès de la collecte et permettre de donner quelques douceurs aux enfants des chômeurs à l'occasion de la fête de Noël.

LES USINES CITROEN VONT CONTINUER A TRAVAILLER

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La délégation, composée de MM. Jouhaux, secrétaire de la C.G.T. ; Chevaine et Galantus, secrétaires de la Fédération des métaux ; Guiraud, secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine, et Cuissot, secrétaire de l'Union des mécaniciens de la région parisienne, a entretenu le ministre des préoccupations que cause à la C.G.T. la situation des usines Citroën.

Elle a attaché l'attention du ministre sur les consequences sociales que pourrait avoir la fermeture des usines Citroën. Des milliers d'ouvriers et leurs familles, ainsi que les producteurs touchés indirectement par l'arrêt des usines, se trouveraient privés de leurs moyens d'existence.

Elle a demandé aux Pouvoirs publics de retenir les suggestions suivantes :

1° Prendre toutes mesures possibles pour éviter la mise en chômage et le licenciement du personnel ;

2° En cas de mise en chômage, droit au secours pour chômage partiel ;

3° Paiement intégral des salaires dus;

4° Suppression de toutes heures supplémentaires dans l'ensemble de l'industrie automobile pour permettre l'emploi du plus grand nombre d'ouvriers ;

5° Réorganisation générale de l'industrie automobile dans le but d'établir la stabilité de la production et une meilleure répartition du travail.

M. Jacquier a assuré la délégation que le gouvernement se préoccupait de la situation créée par le dépot du bilan des entreprises Citroën et qu'il ne manquerait pas d'examiner avec attention les suggestions présentées par la C.G.T.

UN INSURGÉ ESPAGNOL EXÉCUTÉ A BARCELONE

Le condamné, André Aranda Ortiz, a conservé toute sa sérénité jusqu'à l'instant suprême

Jeudi soir, à minuit moins le quart, un des juges militaires s'est présenté dans la prison cellulaire de Barcelone et a communiqué officiellement au détenu André Aranda Ortiz, la sentence du conseil de guerre sommaire, qui s'est tenu lundi dernier, et par laquelle il est condamné à mort.

Aranda a signé d'une main calme la sentence. Une chambre voisine de sa cellule a été alors parée de draps noirs et couverte, suivant l'usage espagnol, en chapelle mortuaire.

Le bourreau s'est transporté dans la prison, des gardes surveillent constamment le condamné, dont l'exécution avait été fixée à hier 15 heures.

Le condamné est resté très calme pendant toute la nuit et hier matin, il s'est entretenu constamment avec une grande sérénité avec ses gardes.

A 9 heures du matin il a reçu la visite de sa mère et de son frère. A 1 heure de l'après-midi, il a reçu la visite de son père, arrivé de Perpignan, où il réside.

Dans la prison et aux alentours, des mesures d'ordre extraordinaires avaient été prises. Dans la prison, les détenus ont été enfermés en cellule et l'on a suspendu leur promenade ainsi que les visites. Gardes civils et gardes d'assaut patrouillaient aux alentours ds la prison.

Les détenus ont adressé un télégramme au gouvernement de Madrid sollicitant la grâce du condamné.

L'exécution

A 18 h. 10 de l'après-midi, le condamné accompagné de son défenseur, est sorti de sa cellule et s'est dirigé vers la cour de la prison où était dressé le poteau d'égorgement.

A 18 h. 25 justice était faite.

La dernière exécution capitale qui avait eu lieu à Barcelone date du mois d'août 1926.

A LA CHAMBRE

Le budget a été voté en deuxième lecture par 460 voix contre 126

Le statut des grands mutilés de guerre a également été adopté

Après avoir repoussé la demande de fixation de date de l'interpellation socialiste relative aux usines Citroën, la Chambre a repris le débat sur le budget de 1935, retour du Sénat.

Le rapporteur déclare que sur les 231 articles modifiés par le Sénat, la Commission propose d'accepter 185 modifications.

La fermeture des usines Citroën

Mettant à profit la discussion générale du budget, M. Jules MOCH parle de la situation future des 19.000 ouvriers et des 6.000 artisans qui travaillaient pour les usines Citroën.

M. Jules Moch signale l'intérêt public qu'offre le maintien en activité d'une entreprise qui emploie des millers d'ouvriers et employés. La politique des renflouements est close. Mais il est impossible d'augmenter ds 20.000 le nombre des chômeurs. Les millions que coûteraient les allocations de chômage seraient mieux employés à maintenir l'exploitation.

M. Moch expose sa conception d'une intervention utile pour donner au séquestre les moyens de faire travailler les usines. A son avis, l'exploitation peut se poursuivre sans déficit, au contraire, il ne faut pas hésiter à donner la prééminence du droit de l'ouvrier sur son outil de travail.

M. FLANDIN répond que le travail reprendra le 3 janvier. Il rappelle les essais de renflouement de l'entreprise et expose que l'Etat ne saurait employer l'argent des contribuables pour soutenir une entreprise privée où le crédit public n'est pas engagé. Au surplus, les lois actuelles ne permettent pas de faire autre chose que ce qui a été fait. Et le président du Conseil conclut :

« Le gouvernement ne veut et ne peut pas prendre parti dans les conflits d'ordre privé, il ne veut se soucier que de l'intérêt général. Si la situation financière actuelle présente des difficultés, le liquidateur aura pour souci principal d'assurer la marche normale de l'affaire, le fonds de l'affaire est solide, et après une réorganisation financière qu'il appartiendra à la justice de décider, j'espère qu'elle pourra revivre et subsister pour participer à l'activité générale du pays. Mais à aucun moment les intérêts privés ne doivent prendre le pas sur l'intérêt public ». (Appl. sur tous les bancs).

Après une intervention de M. ELBET au sujet de l'emprisonnement de deux industriels français en Pologne, la discussion générale est close et la Chambre passe à l'examen des chapitres du budget.

La Chambre adopte les chapitres des budgets des dépenses de divers départements ministériels, tels qu'ils sont proposés par la Commission.

Elle aborde ensuite la discussion de la loi ds finances.

La loi de Finances

Parlant sur l'article 20 bis (organisation ds la présidence du Conseil), M. BARETY demande que le personnel soit recruté parmi celui des régions lisbérées qui a été licencié.

A la demande de M. P.-E. Flandin, la Commission et la Chambre acceptent la formule du Sénat : « Le ministre chargé de la présidence du Conseil a, sous sa direction, etc. », au lieu de : « Le ministre président du Conseil ».

L'article 20 bis est adopté.

Malgré le ministre des Finances, la Chambre reprend, comme le propose la Commission des finances, l'article 24 bis disjoint par le Sénat (statut du personnel des manufactures de tabac).

La Chambre adopte l'article 12 (voies et moyens, recettes 47.002.080 987 fr.) et l'article 1er (crédits ouverts 47.845.716.908 francs). Ces crédits devant être réduits de 308 millions à provenir de la révision des indemnités.

Le vote de l'ensemble

L'ensemble du budget de 1935 est **adopté par 490 voix contre 126.**

LE STATUT DES GRANDS MUTILÉS DE GUERRE

La Chambre aborde la discussion du projet de loi tendant à fixer le statut des grands mutilés de guerre.

L'article premier est ainsi conçu : « Sont, au regard de la présente loi, qualifiés grands mutilés de guerre les pensionnés titulaires de la carte du combattant qui, par suite de blessures de guerre, sont amputés, aveugles, paraplégiques, blessés crâniens avec troubles subjectifs, épilepsie ou aliénation mentale ou qui, atteints de blessures multiples présentent, par suite de l'impotence fonctionnelle totale d'un membre, le caractère de grands mutilés, ainsi que ceux qui, par blessure de guerre, sont atteints d'une infirmité entraînant à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 85 %. »

M. PLANCHE (Allier) soutient un amendement tendant à supprimer les mots « titulaires de la carte de combattant », afin que tous les mutilés soient l'objet d'un même traitement.

Cet amendement est adopté.

On adopte un amendement de M. des ROTOURS (Nord), tendant à faire profiter de l'article 1er les amputés victimes civiles de la guerre.

On disjoint un amendement de M. PLANCHE tendant à faire bénéficier de la loi les amputés « par suite de blessures ou accidents survenus en service commandé », et l'article 1er est adopté.

L'article 2 est également voté, avec un amendement réduisant à 45 % au lieu ds 60 % le pourcentage d'invalidité relatif à une deuxième infirmité.

L'article 3, qui fixe le taux des allocations est voté, puis est adopté l'article 4, après l'acceptation d'un amendement de MM. DORMANN et de DIESBACH, dans le texte suivant :

« Les allocations nouvelles prévues par la présente loi seront servies dans leur intégralité à partir du 1er janvier 1935 ».

On repousss l'article 4 bis qui excepte du bénéfice des nouvelles allocations les personnes rétriuées par les budgets publics.

Après une réserve du ministre des Finances quant au financement du projet modifié oar la Chambre, l'ensemble est adopté à mains levées.

Séance levée à 19 h. 15. Prochaine séance ce matin.

AU SÉNAT

LA LÉGISLATION SUR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Le Sénat a adopté, hier, la convention franco-belge du 23 août 1930 sur les Assurances Sociales.

Il a abordé ensuite le projet ds loi tendant à la révision ds la législation sur la liberté individuelle.

Le texte proposé par la Commission fait disparaître l'obligation pour le juge de procéder personnellement aux interrogatoires. Les commissions rogatoires autorisées pour la correspondance, de même le juge d'instruction pourra désormais faire procéder aux perquisitions et visites domiciliaires par les officiers de police judiciaire.

Le projet rétablit l'article 10 du Code d'instruction criminelle prévoyant les investigations et arrestations nécessaires à une bonne justice. Sous certaines garanties, le projet délimite soigneusement les attributions des Préfets en ces matières de procédure.

L'art. 10 n'est rétabli qu'en matière politique. Au début de l'instruction, le juge pourrait décider d'une détention nécessaire de deux mois. Au delà, la décision reviendra à la chambre des mises en accusation.

L'ensemble du projet est adopté.

Il en est de mêms du projet relatif à la réorganisation du Parquet de la Seine.

La séance est levée à 18 h. 45. Prochaine séance ce matin pour l'examen du projet de la loi voté par la Chambre ayant pour objet d'accorder des crédits supplémentaires à la défense nationale. Puis la Haute Assemblée abordera aussitôt la discussion de la loi concernant l'assainissement du marché du blé.

Le Cabinet yougoslave a été constitué

Il est présidé par M. Yevtitch qui conserve le portefeuille des Affaires étrangères

M. Yevtitch a constitué son cabinet. Il est composé de la manière suivante :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : M. Bogolloub Yevtitch.

Guerre et marine : général Jivçavith.

Finances : M. Milan Stoyadinovitch, ancien ministre, président de la Bourse de Belgrade.

Intérieur : M. Velimir Popovitch, Ban de la Banovine de la Drina.

Justice : M. Dragoutine Koyitch, ministre de l'Agriculture et de la Justice dans le précédent cabinet.

Communications : l'ingénieur Dimitri Vouyitch, député, membre de l'ancien parti agrarien serbe.

Mines et forêts : M. Svetislav Popovitch, député.

Instruction publique : professeur Stevan Tchiritch, député.

Commerce et Industrie : M. Milan Verbanitch, sénateur, président de la Chambre de Commerce de Zagreb.

Prévoyance sociale : M. Drago Marouchitch, Ban de la Banovine de la Drave.

Agriculture : M. Dragolioub Yankovitch, président de l'Union des coopératives agraires serbes.

Travaux publics : M. Jarko Kojouij, député, membre de l'ancien parti paysan croate.

Education physique : M. Liudevit Auer, député, membre de l'ancien parti paysan croate.

Ministre sans portefeuille : M. Avdo Hassanbegovitch, ancien ministre, vice-président de la Chambre.

Trois membres seulement de ce cabinet appartenaient au cabinet précédent: Koyitch.

Le nouveau cabinet comprend trois Croates : MM. Kojouij, Auer et Verbanitch ; un Slovène : M. Arouchitch ; un Bosniaque : M. Hassanbegovitch ; 9 Serbes, dont deux étaient jusqu'à présent dans l'opposition : MM. Stoyacipovitch, radical, et Yankovitch, démocratie paysanne.

Les nouveaux ministres ont prété serment à 18 h. 30.

GRACE A SON PARACHUTE DORET ÉCHAPPA A UN ACCIDENT

Jeudi après-midi, Doret, as de l'acrobatie aérienne, essayait un avion prototype au-dessus de l'aérodrome de Francazal quand, ne se sentant plus maître de son appareil, il dut l'abandonner en plein vol.

L'avion s'est écrasé au sol. Doret a atterri sans encombre, grâce à son parachute, et est sorti indemne de cet accident.

L'ARRIVÉE A PARIS DU NOUVEL AMBASSADEUR DE L'U. R. S. S.

Le nouvel ambassadeur d'U.R.S.S. en France, M. Potiemkine, est arrivé à Paris à 9 h. 35, hier matin, par le Rome-Express, venant de Rome, où il représentait son gouvernement.

M. Potiemkine a été salué à sa descente du train par M. de Foucquières, directeur du protocole, au nom de M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, et par M. Rosenberg, chargé d'affaires ds l'U.R.S.S. à Paris, qui a présenté les hauts fonctionnaires de l'ambassade, cependant que des gerbes ds fleurs, lilas, roses et œillets, étaient offertes à Mme Potiemkine.

Le nouvel ambassadeur, un homme de haute statue, au visage jeune, sous les cheveux gris rejetés en arrière, s'est prêté avec une parfaite bonne grâce aux exigences des nombreux photographes présents. Il s'est ensuite rendu rue de Grenelle dans la voiture de l'ambassade, refusant à faire aucune déclaration avant la présentation de ses lettres de créance, lundi prochain.

LA CATASTROPHE DE LAGNY

Le jugement sera rendu le 24 janvier

Le Tribunal Correctionnel du Mans a tenu hier, sa dernière audience concernant le procès intenté au mécanicien Daubigny, rendu responsable de la catastrophe ds Lagny.

Après le réquisitoire de M. Albucher, procureur de la République réclamant la condamnation de Daubigny et les plaidoirées de la défense qui demandait son acquittement, le président Pernot a mis l'affaire en délibéré, ajournant le prononcé du jugement au jeudi 24 janvier.

LA FÉERIE BRUXELLOISE DE 1935

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La **Grande-Bretagne** construit un pavillon « simple, digne, austère », qui sera l'expression du goût anglais ; le portique aura 20 mètres de haut, le corps principal du bâtiment comportant 25 mètres. L'élément de curiosité sera une mappemonde lumineuse qui occupera le centre. Haute de 6 mètres, cette mappemonde montrera comment se succèdent le jour et la nuit. Le bâtiment sera surmonté d'un phare qui projettera des faisceaux de lumière plus puissants que n'importe quel réflecteur. Ce phare comporte six rayons d'une puissance de 600 millions de bougies. Les six rayons joints en un seul faisceaux, développant 3 milliards 600.000 bougies, sont d'une portée infinie.

Il serait trop long d'exposer les projets ds toutes les nations qui vont participer à l'exposition. C'est la **Hollande** avec, dans son pavillon, trois principales sections : industrie, agriculture, colonisation, qui présentera le symbole même de son activité ; c'est le **Luxembourg**, qui fera dans son pavillon de 2.100 mètres carrés, une part toute spéciale à la métallurgie ; c'est le **Danemark**, qui établit un des bâtiments les plus modernes, sobre de lignes, varié dans ses plans d'éclairage et dans ses coupes géométriques, mais harmonieuses ; c'est la **Suède**, qui prévoit dans son exposition un hall spécial où seront montrés les plus récents modèles de bateaux, etc., etc...

Ces quelques notes ne donnent qu'une indication générale sur l'Exposition de Bruxelles 1935, elles permettront cependant à nos lecteurs d'imaginer ce que sera « la cité aux mille attraits et aux mille splendeurs. »

C'est un véritable triomphe, sans précédent dans l'histoire des expositions universelles que ce concert de nations participantes qui réunissent tant d'activités créatrices, tant d'originalités dans les tendances et qui représentent, grâce aux diverses colonies, les races du monde avec leurs productions, leur travail, leur art !

Et peut-être, selon le vœu des organisateurs, cette exposition qui tend avant tout vers un but économique, marquera-t-elle « le début d'une ère nouvelle de bonne entente, de travail et de prospérité dans la paix. »

L. BAJEUX.

SOIXANTE-QUINZE OUVRIERS VICTIMES DE GAZ TOXIQUES EN ALLEMAGNE

Le « Prager Tagebatt » relate une grave catastrophe causée par des gaz délétères, qui se serait produite le 12 décembre, à Erkner, près de Berlin, ce qui tendrait à prouver que l'Allemagne procède à la constitution de stocks de gaz de ce genre.

En raison du manque d'étanchéité de certains réservoirs, ces gaz se sont répandus. Soixante-quinze ouvriers, présentant ds graves symptômes d'intoxication ont été transportés à l'Hôpital. Dix-huit sont décédés.

UN NAZI AUTRICHIEN CONDAMNÉ A MORT ET GRACIÉ

Le tribunal de Graz (Styrie) a condamné à mort par pendaison le nazi Franz Lang qui, le 26 juillet dernier, fit sauter un pont à Schwanger pour empêcher l'arrivée des troupes gouvernementales.

Le président Miklas a commué en cinq ans de réclusion la peine de mort prononcée contrs Franz Lang.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 22 décembre. — Soleil : lever : 7 h. 44 ; coucher : 15 h. 55 ; Lune : lever : 17 h. 23 ; coucher : 9 h. 1.

Aujourd'hui : Saint-Fabien. — Demain : *Sainte-Victoire.*

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 21 décembre 1934, à 18 h. : Baromètre : 760 mm. ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 5 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde : 8.0 ; Minima : 7.8 ; Maxima : 9.1 ; Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 5 mm. 6 ; Direction du vent : Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour la journée de samedi : Frais ; Quelques pluies.